



Charte Forestière de Territoire

Outil d'insertion des enjeux forestiers dans les
politiques territoriales

Les politiques forestières, avec la **loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001**, s'éloignent progressivement des approches étroitement sectorielles pour aborder le développement territorial dans sa globalité :

- € • **Adopter, au sein d'un territoire donné, une politique de gestion durable des forêts**
- € • **S'appuyer sur des actions concertées et soutenues localement**
- € • **Prendre en compte l'ensemble des dimensions économiques, sociales, environnementales des espaces forestiers (multifonctionnalité).**
- € • **Engager un partenariat entre tous les acteurs**

C'est bâtir une CHARTE FORESTIERE de TERRITOIRE

Selon l'article L 12 du Code Forestier, la Charte Forestière de Territoire peut répondre à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- € Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels connexes,
- € Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre agglomérations et les massifs forestiers,
- € Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif,
- € Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

Une Charte Forestière de Territoire répond à des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. C'est un outil d'aide à la structuration d'un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel.

Une Charte est définie comme l'outil de réflexion stratégique favorisant la mise en place d'une politique forestière sur le territoire. La Charte Forestière de Territoire est donc le lieu où s'initie le débat entre acteurs, où se fixe les objectifs, les mesures et les moyens.

La Charte Forestière de Territoire est :

€ A l'initiative des acteurs locaux

Le projet de Charte doit être porté par un maître d'ouvrage qui peut être une collectivité ou un groupement de collectivités. La collectivité maître d'ouvrage pourra ainsi assurer la cohérence entre le projet forestier et les autres projets du territoire.

Un Comité de pilotage est constitué par les acteurs locaux de la forêt. Il est présidé par un élu local. Il a un rôle politique d'orientation et de hiérarchisation des priorités et de production d'un consensus. Au delà du processus d'élaboration de la Charte, ce comité de pilotage conservera un rôle dans le processus de suivi et évaluation des actions conduites.

Le Comité de pilotage est assisté, d'un animateur ayant un rôle technique et administratif, et éventuellement d'experts extérieurs. Il peut rédiger le document d'objectifs et les documents de synthèses nécessaires à la rédaction de la Charte.

€ Une démarche partenariale

Pour élaborer un programme d'actions tenant compte de l'ensemble des problématiques en lien avec la forêt et la filière bois, mobiliser l'ensemble des partenaires pouvant jouer un rôle, et lever, en amont, les éventuels facteurs de blocage, il est pertinent d'associer les acteurs locaux pouvant être :

- Les propriétaires publics et privés,
- Les élus des collectivités et de leurs groupements,
- Les professionnels de la filière forêt-bois,
- Les établissements publics (parc naturel...),
- Les associations d'utilisateurs (chasseurs, sportifs,...),
- Les associations diverses (protection de la nature...).

Ainsi que les partenaires financiers et techniques potentiels :

- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- Les gestionnaires de forêt (ONF, experts, coopératives...),
- Les organismes de développement (chambres consulaires, CRPF...),
- Les administrations (Préfecture, DDAF, DDE...).
- Les interprofessions

€ Un contrat (droits et devoirs)

La Charte comprend au minimum :

- Un rapport **diagnostic** de l'état actuel du territoire et de son évolution probable dans le temps,

Un document définissant au moins à cinq ans les **priorités** retenues pour le développement de la forêt et de la filière bois, les mesures et modalités garantissant la cohérence et permettant la mise en œuvre des projets.

- Des **documents cartographiques** précisant le contenu des deux documents précités,
- Une **grille d'évaluation** permettant de suivre les répercussions des investissements projetés,
- Les **signataires**,
- Des annexes précisant le détail des programmes arrêtés,
- Le projet des conventions d'application.

€ **Une grande souplesse et diversité d'actions**

La Charte Forestière de Territoire est un document précisant les objectifs assignés à la filière forêt bois, les actions définies afin de remplir ces objectifs et les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les actions peuvent être de deux types :

- Des travaux d'investissement.
- Des conventions permettant d'identifier les produits ou services liés à la forêt jusqu'à présent considérés comme non marchands et prévoyant des aides des collectivités publiques en contre partie de services environnementaux et sociaux rendu par la forêt, lorsqu'ils induisent des contraintes entraînant des surcoûts ou des manques à gagner.

La Charte Forestière de Territoire offre une grande souplesse qui permet de tenir compte de la diversité des problématiques (aménagement rural, tourisme, loisirs, environnement, production, protection) et des situations locales (bassin versant, limites administratives, ...). Elle permet également une grande diversité d'actions établies par différents partenaires concernés.

€ **Un moyen de réaffirmer le rôle de « la forêt » intégration, émergence / projet de territoire**

La démarche contractuelle de la charte forestière de territoire rend envisageable l'introduction d'un volet forestier dans des chartes ou des contrats territoriaux existants (charte de parcs naturels régionaux, contrats territoriaux, charte intercommunale de développement et d'aménagement, ...).